

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 08 Février, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle Polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, G. DOZ, A. CHIRAUSSEL, A. LOYET (+procuration de C. FAURE), M. BOUSCHON (+procuration de J. DURIEU), S. CIVIER (+procuration de P. GAILLARD), B. PERRUSSET P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET (+procuration de J. SOUBEYRAND), G. SAUCLES (+procuration de G. JALADE), JP. TIRAT, J. DAURY, P. BERRET (procuration de D. BERAL), B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO (procuration de F. BRECHON), P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE (+procuration de N. BARACAND), JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC (procuration E. FARGIER), MN. DURAND (+procuration de JP. CONSTANT), F. NOGIER (+procuration de M. ALLAMEL), P. ROUX, M. DUBOIS, C. DUCHAMP (procuration de JY. PONTIER), C. SUCHET, C. PASTRE (+procuration de F. DUMAS), MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 13

Votants 51

Absents : 4

Date de convocation : 01/02/2018

Absents : Messieurs : A. BASTIDE, F. JOUFFRE, A. LACOSTE, P. MANENT.

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Aire d'Accueil des Gens du Voyage - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche au titre du Pass Territoires 2018

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) qui incluent la compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » à compter du 1er janvier 2017 ;

Vu le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de l'Ardèche approuvé en 2003 qui prévoit la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 20 places caravanes sur la commune d'Aubenas, laquelle n'a pas encore été officiellement concrétisée ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2017 approuvant le projet d'aire d'accueil et sollicitant une subvention à hauteur de 35% soit 210 000 € maximum au titre de la DETR 2018 ;

Vu le dispositif « Pass Territoires » mis en place par le Conseil Départemental de l'Ardèche pour 2018 visant à soutenir certains projets dont les équipements structurants au service de la population et du cadre de vie ;

Considérant que la réalisation des aires d'accueil des gens du voyage fait partie des priorités départementales pour 2018, le Président propose de solliciter une aide au titre du Pass Territoires au vu du plan de financement établi ci-dessous.

- Modalités d'acquisition du terrain

Suite au transfert de la compétence à la CCBA et en vue de la mise en œuvre de ce projet d'intérêt général rendu obligatoire de par la loi, la commune d'Aubenas a convenu de procéder à la cession du terrain à la CCBA au prix d'1 euro, étant précisé que la valeur vénale du bien a été estimée par la Direction Immobilière de l'Etat à 120€/m² (hors talus et rampe).

Le terrain ainsi cédé appartient au domaine privé de la commune et est issu de la parcelle cadastrée section B n°4274. Il représente alors environ 5 300 m² de terrain (sous réserve

d'arpentage par un géomètre au frais de la commune) dont 1 700 m² de rampe d'accès et de talus paysagers. Il est classé en zone urbaine UB au Plan Local d'Urbanisme et dispose de l'ensemble des réseaux publics.

- Description succincte de l'opération

Le Président précise qu'un maître d'œuvre a été désigné par décision en date du 19 novembre 2017, et qu'il est attendu que les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil soient de qualité, paysagés et ombragés, d'un niveau de confort élevé et fonctionnels. Le projet devra s'intégrer au mieux dans le tissu urbain existant et prendre en compte les futurs projets sur la zone définie.

Les travaux à réaliser comprennent :

- tous les travaux afférents à l'aménagement d'une aire d'accueil des Gens du Voyage devant répondre à minima au décret n°2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage ;
- la création de la voie d'entrée à l'aire par raccordement à la « rue Denis Papin » et travaux paysagers écrans .

- Calendrier prévisionnel

Phases	Échéances prévisionnelles (hors phases de validation)
Consultation Maîtrise d'Œuvre (dont dépôt PA), CT, CSPS, études de sols	4/10/17 => Fin novembre
Etude de sols	Novembre 2017 – Février 2018
Procédure de cession du terrain d'Aubenas à la CCBA (avis des domaines, bornage, acte de cession)	Juillet 2017 à mars 2018
Modification simplifiée du PLU	Octobre 2017 à mars 2018
Esquisse + réunion concessionnaires	Janvier 2018
Rendu APD	Fin Février 2018
Dépôt Permis d'Aménager (selon modif. PLU)	
Rendu Projet / Arrêt coûts prévisionnels	Fin Mars 2018
DCE Travaux + AO + choix entreprises / VISA	Avril => fin juin 2018
Travaux	Juillet à Décembre 2018
Réception	Janvier 2019
Mise en service de l'aire	1er trimestre 2019

- Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Objet	HT	Objet	HT
Acquisition foncière - frais de cession	35.00 €		
Dommage Ouvrage	15 000,00 €		
Travaux d'aménagement aire (3600m²)		Contrat de ruralité / DETR 2018- plafonnée à 35% de 600 000 €HT	210 000,00 €
Etude de sols (géotechnique et pollution)	15 531,00 €		
Maîtrise d'œuvre - 8%	48 000,00 €		
Contrôleur Technique	3 880,00 €		
Coordonnateur SPS	1 444,00 €		
Travaux	600 000,00 €	CD07 / Pass Territoires 2018 - 30% plafonné à 300 000 €	280 604,00 €
Travaux d'accès aire (1700m²)			
Maîtrise d'œuvre et divers honoraires	17 952,00 €	Autofinancement (48%)	459 778,00 €
Création voirie d'accès et paysagement	204 000,00 €		
divers imprévus sur opération - 5%	44 540,00 €		
s/total travaux - honoraires et imprévus	935 347,00 €		
TOTAL HT	950 382,00 €	TOTAL	950 382,00 €

Le Président indique que le montant des travaux d'accès à l'aire a été réévalué notamment en raison de la sécurisation du talus entre la rue Denis Papin et les habitations limitrophes. De plus il faudra sûrement prévoir un double accès : pour les caravanes et pour les services (OM, service d'urgence).

Le bornage n'étant pas encore réalisé (difficulté d'accès au site sur la partie Sud - talus), la phase esquisse a été retardée, et donc le chiffrage prévisionnel n'a pu être affiné.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (moins 1 abstention - P. BERRET) :

- Sollicite auprès du Département de l'Ardèche une subvention à hauteur de 30%, du coût des travaux HT, soit d'un montant de 280 604 € dans le cadre du Pass Territoires 2018 pour réaliser l'aire d'accueil des gens du voyage selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture

en date du **19 FEV. 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le **19 FEV. 2018**

Le Président,
Louis BUFFET

